

SIGNATURE DE L'AVENANT 71 RELATIF AUX SALAIRES AU 1ER JANVIER 2022

Date de création : 22/11/2021
Date de première publication : 23/11/2021
Date de version publiée : 23/11/2021
Date de début de publication : 22/11/2021
Date de fin de publication : 30/04/2022
Ccn : Tourisme social et familial

Les partenaires sociaux ont signé le 8 novembre 2021 l'avenant 71 relatif aux minima conventionnels dans la branche du TSF.

Cet avenant sera applicable dès le 1^{er} janvier 2022.

Les adhérents d'Hexopée peuvent retrouver l'intégralité de l'avenant en [cliquant ICI](#).